

- PROCÈS-VERBAL -

CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 FEVRIER 2022

La séance est ouverte à 18 heures 32.

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE :

Jérôme MOROGE, Marlène BONTEMPS, Marcel GOLBERY, Dominique LARGE, Jean-Luc PAYS, Marine BOISSIER, Patrice LANGIN, Thierry DUCHAMP, Max SEBASTIEN, Sandrine BELMONT, Lionel RUFIN, Nora BELATTAR, Éliane CHAPON, Marjorie MERCIER, Yann-Yves DU REPAIRE, Marion LECLERE, Levana MBOUNI, Maryse MICHAUD, Alain DONJON, Bernard JAVAZZO, Maud MILLIER-DUMOULIN, Claude MOUCHIKHINE, Pierre-Marie MAUXION.

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION :

Roger MAJDALANI donne pouvoir à Dominique LARGE, Ahlame TABBOUBI donne pouvoir à Marjorie MERCIER, Wilfrid COUPE donne pouvoir à Marlène BONTEMPS, Marysa DOMINGUEZ donne pouvoir à Jean-Luc PAYS, Sandrine COMTE donne pouvoir à Nora BALATTAR, Anne DEMOND donne pouvoir à Max SEBASTIEN, Jacques ROS donne pouvoir à Marion LECLERE, Johnny CARNEVALI donne pouvoir à Marcel GOLBERI, Oihiba DRIDI donne pouvoir à Eliane CHAPON, Claude MOUCHIKHINE (jusqu'à son arrivée) donne pouvoir à Bernard JAVAZZO.

ABSENTS :

Anissa HIDRI.

M. LE MAIRE.- Bonsoir à tous.

M. le Maire procède à l'appel.

Le quorum est atteint selon les règles liées à la crise sanitaire qui nécessitent d'avoir une présence un petit peu moins nombreuse.

C'est sans doute le dernier Conseil municipal, on l'espère, sous ce régime-là.

Avant de commencer je souhaitais qu'on rende hommage et qu'on respecte une minute de silence tous ensemble à la mémoire de notre ancien collègue Ali BENAOUA qui nous a quittés ce samedi soir. Ali BENAOUA était extrêmement connu ici, bien sûr en tant qu'ancien conseiller municipal mais surtout à l'extérieur de ces murs et dans la commune de Pierre-Bénite.

C'est, je crois, on peut le dire, un homme au grand cœur qui nous a quittés. On a reçu depuis samedi énormément de témoignages, de messages d'habitants de Pierre-Bénite et même au-delà rappelant toute la sympathie que pouvait susciter Ali BENAOUA autour de lui. Cela a toujours été quelqu'un d'extrêmement investi pour sa ville qu'il aimait par-dessus tout, sa ville et ses habitants.

On le sait, je ne vais pas refaire le parcours de sa vie, mais que notamment au sein du comité d'entreprise de l'électrochimie il a joué un rôle extrêmement important durant de longues années.

Tout le monde se souvient aussi de la présence d'Ali au club de foot de l'USMPB durant de très nombreuses années en tant que joueur, en tant que dirigeant, en tant que bénévole car Ali c'était un bénévole.

On se souvient également de son action extrêmement importante au sein du Pierre-Béniton durant de nombreuses années et puis, bien sûr, cet engagement assez prolongé, un engagement municipal durant un mandat dans la majorité précédente. Il était présent quasi quotidiennement ici en mairie toujours avec ce souci d'essayer d'aider son prochain et notamment d'essayer d'aider les Pierre-Bénitains qui se retrouvaient parfois en difficulté. C'est vraiment quelqu'un qui aura toujours œuvré pour les autres.

Ce soir, évidemment, nos pensées vont en premier lieu à ses proches, à sa famille, à son fils Karim à qui nous pensons beaucoup.

Je vous remercie de vous lever pour une minute de recueillement.

(Une minute de silence)

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme LECLERE est désignée secrétaire de séance.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2021

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des demandes de rectification, d'éclaircissement ?
(Non.)

Je le mets aux voix.

Le procès-verbal du 14 décembre 2021 est adopté à l'**unanimité** des membres présents.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2021

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques ? *(Non.)*

Je le mets aux voix.

Le procès-verbal du 9 novembre 2021 est adopté à l'**unanimité** des membres présents.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 - Compte rendu au Conseil Municipal des actes de gestion accomplis par le Maire, en vertu de la délibération du 9 juin 2020.

Présentation des actes de gestion par M. le Maire.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ?

Mme MILLIER-DUMOULIN.- Bonjour. J'ai une question sur la partie tarification du portage des repas et tarification de la restauration au foyer Ambroise CROIZAT. On suppose qu'il y a une évolution des tarifs. Est-ce que l'on peut avoir un détail à ce sujet sur ces deux points, s'il vous plaît ?

M. LE MAIRE.- Bien sûr. Je ne les ai pas là, on vous les transmet demain.

N'hésitez-pas dans ces cas-là de me demander par même un simple mail juste en amont pour que vous les ayez le soir même. Ces actes de gestion ne demandent pas à ce que nous détaillions ce type de tarifs mais n'hésitez surtout pas à nous les demander un petit peu avant.

On vous les envoie demain.

2 - Avis sur le 3^e Plan de Protection de l'Atmosphère (P.P.A.) de l'agglomération lyonnaise

Rapporteur : Mme BOISSIER.

Présentation du rapport par Mme BOISSIER.

M. LE MAIRE.- Merci Marine, étant entendu que pour ce qui est de la majorité un avis favorable est proposé.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Si ce n'est le cas je mets aux voix la proposition d'avis favorable.

La délibération est adoptée à **la majorité** des membres présents, 1 abstention.

3 - Avis relatif au projet d'amplification de la Zone à Faible Émission (Z.F.E.) du Grand Lyon

Rapporteur : M. MOROGE.

Présentation du rapport par M. MOROGE.

M. LE MAIRE.- Évidemment, nous sommes favorables comme la plupart d'ailleurs ou même l'ensemble des communes de la Métropole à l'application de cette ZFE mais pas dans ces conditions, pas avec ce manque de communication et surtout pas avec l'absence de mesures qui permettraient de rendre acceptables ces nouvelles mesures. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui nous vous proposons un avis défavorable à l'application de cette ZFE sur notre territoire.

M. MOUCHIKHINE.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, nous avons bien compris, Monsieur le Maire, que vous étiez en campagne électorale mais il ne faut pas prendre les gens pour des imbéciles.

Vous dites qu'il s'agit de remplacer les véhicules de 75 % des habitants de l'agglomération sous quatre ans. Non. Sous quatre ans les habitants de l'agglomération devront se déplacer dans l'agglomération autrement qu'en véhicule individuel. Cela ne leur interdit pas de partir en vacances avec leur voiture actuelle.

On peut effectivement attiser les peurs mais il y a d'autres partis qui attisent aussi les peurs et attiser les peurs ce n'est pas un moyen de gérer.

C'est pour cela que nous sommes d'accord avec la ZFE, nous sommes d'accord avec le calendrier proposé pour cette ZFE à l'intérieur de l'agglomération.

Nous nous abstiendrons sur ce vote parce que nous sommes d'accord avec la ZFE et ce qui est proposé par la Métropole mais nous refusons le discours avec lequel vous l'accompagnez.

Mme MILLIER-DUMOULIN.- Sur ce sujet, effectivement nous sommes un groupe et il y a diverses individualités au sein d'un groupe.

Déjà, sur la partie administrative il me semblait que la proposition était un vote favorable avec observations. Mais il y a peut-être eu un erratum entre-temps.

Ceci dit, je partage les observations qui ont été faites sur les mesures d'accompagnement pour aller sur cette transition. Il y a une loi qui nous oblige à prendre en compte cette ZFE. Mais la volonté d'accélérer le processus et d'élargir doit s'accompagner de mesures fortes y compris sur tout ce qui est le rail, les transports en commun, les TCL, etc.

J'avais une question. Serait-il envisageable à la maille de la commune d'avoir un débat public sur cette question ? Peut-être que cela permettrait d'éclairer les Pierre-Bénitains sur tous les enjeux que cela concerne.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie pour ces éléments que vous avez bien voulu nous apporter.

Je voulais quand même vous préciser un dernier point, Monsieur MOUCHIKHINE. J'ai bien retenu que cela ne posait pas de problème aux Pierre-Bénitains puisqu'ils pourront continuer à partir en vacances avec leur auto. Ils ne l'utiliseront plus hormis ces périodes. Effectivement, on pourra en parler en débat public, cela pourrait être intéressant.

Mais selon le périmètre qui sera choisi au niveau de la ZFE que vont devenir ces véhicules qui viendront de l'extérieur de la Métropole ? Si demain la ZFE commence comme c'est proposé au niveau de M6, M7 où est-ce que ces véhicules vont stationner, où est-ce qu'ils vont s'arrêter si on peut aller jusqu'à Pierre-Bénite et puis après il faut laisser son véhicule ? À un moment il faut aussi se poser ces questions-là et aujourd'hui on n'a pas tellement de réponses appropriées qui nous soient avancées par la Métropole.

On n'attise rien ici. Je ne crois pas que ce soit l'habitude des élus autour de cette table que de le faire. On se pose des questions légitimes.

On voit quand même qu'il y aura des difficultés pour certains et je dirais même pour le plus grand nombre.

Après vous pouvez ne pas être d'accord mais je ne crois pas qu'on ait attisé grand-chose, en tout cas pas des peurs. Il nous semble que ces questions sont légitimes.

Pour ce qui est d'un débat public, pourquoi pas. Cela me semble effectivement important. On l'a dit, on regrette l'absence de communication. Le débat public sur la commune peut être une option envisageable, bien sûr.

Nous ne sommes pas la seule commune à avoir fait remonter le fait que cela manquait de concertation et de communication. On peut peut-être se grouper sur plusieurs communes ou avoir un débat par commune, cela reste à affiner mais il faudra le faire.

Je mets donc aux voix cet avis défavorable.

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, 4 abstentions.

4 - Convention d'objectifs et de moyens avec le centre de santé Benoît Frachon

Rapporteur : Mme BOISSIER.

Présentation du rapport par Mme BOISSIER.

M. LE MAIRE.- Merci Marine. Y a-t-il des questions sur cette convention qui en réalité normalise les choses ?

Mme MILLIER-DUMOULIN.- Ce n'est pas tant sur la convention, il n'y a pas de souci, c'était une question d'ordre général. Il me semble qu'une nouvelle direction a été mise en place au centre Benoît FRACHON récemment. Est-ce que des modifications ont été apportées dans les orientations ? Est-ce que tout se passe bien ? Pouvez-vous nous faire juste un bref retour là-dessus ?

M. LE MAIRE.- Bien sûr. Effectivement, le directeur Roger MAJDALANI a cessé ses fonctions. Un nouveau directeur a été recruté mais ce nouveau directeur est reparti au bout de quelques semaines. Une nouvelle embauche est envisagée. C'est en cours de recrutement.

Je vous dis cela au nom de l'association mais je ne fais pas partie du bureau de l'association de gestion. Il y a une direction provisoire par les salariés du centre qui étaient là précédemment en attendant une nouvelle direction.

Je mets aux voix. J'en profite pour signaler que Jean-Luc PAYS ne prend pas part au vote car membre du centre ainsi que Marysa DOMINGUEZ.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

5 - Signature d'un contrat de relance du logement avec l'État et la Métropole de Lyon.

Rapporteur : Mme BONTEMPS.

Présentation du rapport par Mme BONTEMPS.

M. LE MAIRE.- Merci Marlène. Y a-t-il des questions ?

M. MAUXION.- Une simple question. On a un objectif sur Pierre-Bénite de 61 constructions dont 15 de logements sociaux. On a combien de constructions sur les dernières années par an sur Pierre-Bénite ?

M. LE MAIRE.- C'est une bonne question. Je réitère, quand vous avez ce type de question si vous nous les posez même une heure avant...

M. MAUXION.- C'est parce que je viens de relire le dossier.

M. LE MAIRE.- Si on ne prend pas par année, sur les huit dernières années on est bien en-deçà de 60 logements par année. On est plutôt aux alentours de 25.

M. MAUXION.- C'était juste pour savoir si on avait des chances d'atteindre ce seuil, si c'est faisable ou si on signe la convention en sachant très bien qu'on ne pourra pas.

M. LE MAIRE.- Selon les années cela peut l'être. Si on lisse on n'y est pas mais on a des années où effectivement cela fonctionne.

M. MAUXION.- Selon la livraison d'un bâtiment.

Et ma deuxième question qui va avec concerne l'objectif de production. Est-ce qu'on prend le jour de la livraison du bâtiment ou du dépôt de permis de construire ?

Mme BONTEMPS.- C'est noté dans le contrat, c'est l'autorisation d'urbanisme qui compte. Et entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022.

M. MAUXION.- Merci.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres questions ? *(Non.)*

Je mets aux voix.

C'est un contrat qui ne nous engage à rien.

La délibération est adoptée à **l'unanimité** des membres présents.

6 - Rapport des mandataires Société Publique Locale Pôle funéraire public

Rapporteur : M. DUCHAMP.

Présentation du rapport par M. DUCHAMP.

M. LE MAIRE.- Merci Thierry pour ces explications complètes.

Y a-t-il des questions ?

M. MOUCHIKHINE.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, ce n'est pas une question mais une remarque qu'on m'a faite. On m'a dit : *Ah, il y a un pôle funéraire public ? Si j'avais su.* Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que ce pôle manque peut-être de médiatisation. C'est une simple remarque qu'on m'a faite que je tenais à faire remonter.

M. DUCHAMP.- Je sais qu'ils sont en train de travailler leur marketing et maintenant sur Google si vous tapez tout ce qui est pôle funéraire ils sortent en premier, ils sont prioritaires, donc normalement vous êtes tout de suite dirigés sur eux et maintenant il y a une agence sur Oullins. Ils sont en train de se développer, ils refont leur boutique, leur marketing, leur catalogue, etc.

M. LE MAIRE.- Merci.

Y a-t-il d'autres questions ? *(Non.)*

Je mets donc aux voix.

La délibération est adoptée à **l'unanimité** des membres présents.

7 - Subvention exceptionnelle - Participation solidaire à la prévention des cancers

Rapporteur : Mme BELATTAR.

Présentation du rapport par Mme BELATTAR.

Mme BELATTAR.- Les inscriptions à "Courir pour Elles" ont débuté. Vous pouvez vous inscrire sur le site de la commune. Cette année il y a trois formules : Une le 22 mai au parc de Parilly exclusivement féminine. Une du 1^{er} au 21 mai audioguidée au parc de Parilly. Et vous en avez une autoconnectée que vous pouvez faire où vous voulez qui sera aussi du 1^{er} au 21 mai. On espère mobiliser beaucoup de monde cette année présent dans notre équipe.

M. LE MAIRE.- Avec un objectif de 310 représentants de Pierre-Bénite. On était l'an dernier dans les communes les plus représentées. On espère continuer sur notre lancée avec un beau lâché de lanternes. Il faisait froid. Il y en a une encore coincée dans l'arbre de la place Jean Jaurès.

Au nom de "Courir pour Elles" on essaiera d'intensifier sous la responsabilité de Nora nos actions pour sensibiliser toujours un peu plus les habitantes de Pierre-Bénite.

Mme BELATTAR.- On va tenir des stands sur les marchés si vous préférez venir nous rencontrer sur les marchés pour vous inscrire.

La délibération est adoptée à **l'unanimité** des membres présents.

8 - Débat d'orientation budgétaire pour 2022

Rapporteur : Mme BONTEMPS.

Présentation du rapport par Mme BONTEMPS.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup Marlène de ces explications. Je vais lancer le débat sur les orientations. Je cède la parole à ceux qui le souhaitent.

Mme MILLIER-DUMOULIN.- J'avais noté que les recettes principalement fiscales étaient globalement maintenues, donc c'est plutôt quelque chose qui est favorable.

Je vais aller sur deux points, la question de l'emploi et la question de la rémunération même si sur la question de la rémunération vous n'avez pas de moyen d'action de la commune mais c'est vrai que quand on voit le nombre d'agents qui ont pu bénéficier de la prime inflation et quand on sait le niveau à partir duquel elle était donnée cela interroge sur le pouvoir d'achat et la rémunération des agents dans leur globalité, même si le point de l'indice ne se discute pas au Conseil municipal de Pierre-Bénite. Mais je voulais quand même le noter.

Sur la rationalisation de la masse salariale, comme on l'appelle, c'est un bon signe de voir qu'il y a une masse salariale conséquente dans une commune puisque, comme vous l'avez très bien dit, cela rend perceptible la notion qu'il y a des services publics. C'est une bonne chose.

Sur la question des effectifs, j'y reviendrai dans la délibération suivante, dans cette délibération on prend juste acte mais dans les orientations vous avez cité la petite enfance, la sécurité, l'environnement.

Je m'interroge aussi sur la question du grand âge, des personnes âgées. Je sais qu'il y a un Ehpad plutôt privé qui va s'installer sur Pierre-Bénite. On sait qu'il y a la Maison Domenech qui a été fermée pour des raisons dont vous nous aviez donné l'explication. Est-ce que cela pourrait rentrer dans une orientation pour l'année à venir ?

M. LE MAIRE.- Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

M. MAUXION.- Je vais être beaucoup plus pragmatique. On avait parlé d'un problème de demande de subvention par les associations. Il y a eu un très faible retour. Est-ce que cela a mieux marché depuis ou pas avec l'application Toodego ?

M. DUCHAMP.- Oui. Le délai était un petit peu court mais ils ont tous répondu, il n'y a pas de souci.

M. MAUXION.- C'est encourageant.

Deuxième chose, les perspectives à long terme. Je vois que le PPI est de 23 M€. Je pense que la dette va faire un petit rebond après avec la capacité d'anticiper le remboursement avec le FCTVA, etc. Comment est-ce prévu notamment pour le groupe scolaire qui va coûter un certain prix ?

M. LE MAIRE.- Pour répondre point par point, concernant le niveau de rémunération des agents tous les agents ne sont pas à plein temps. Après, effectivement, les grilles indiciaires sont ce qu'elles sont. Je fais un peu partie de ceux qui pensent qu'il faudrait revoir ce niveau de rémunération chez nos agents de la fonction publique, pas ici à Pierre-Bénite mais en général.

Aujourd'hui, mais c'est vrai aussi dans le privé, on se rend compte qu'il y a un nombre d'emplois considérable qui n'est plus pourvu alors que nous avons des chômeurs. Il faut peut-être s'interroger sur divers points mais aussi sur l'attractivité de nos emplois et sans doute sur le niveau de rémunération de nos emplois même si cela ne fait pas tout pour l'attractivité d'un poste, cependant cela compte.

Nous avons tout au long de ces dernières années mis en place un certain nombre de choses : la réforme du RIFSEEP, la mise en place du CIA. Nous avons une vraie réflexion sur la valeur faciale du ticket-restaurant pour nos agents. Nous essayons de trouver des solutions pour toujours avoir en tête que le pouvoir d'achat de nos collaborateurs est essentiel et que c'est un vrai sujet d'autant plus quand on habite dans une métropole comme la nôtre. Je ne vais pas revenir sur les transports mais plutôt sur le coût du logement.

Pour ce qui est du grand âge nous avons tout un volet de notre action en lien notamment avec le CCAS piloté par Éliane CHAPON qui conseille les aînés avec un tas d'activités nouvelles.

Ce ne sera pas à la commune de Pierre-Bénite de gérer la question de la dépendance et du grand âge. On le sait, ce sont des sommes considérables qui

sont à mettre sur la table. Elles n'ont pas été mises par les différents gouvernements qui se sont succédés alors que chacun a bien conscience des difficultés actuelles mais surtout qui sont devant nous à très court terme. Évidemment, nous prendrons toute notre part comme on le fait déjà aujourd'hui.

Il n'y a pas d'Ehpad à Pierre-Bénite, il n'y en aura pas dans les années qui viennent puisque la résidence senior qui va voir le jour d'ici à deux ans, deux ans et demi sur Pierre-Bénite est une résidence senior, ce n'est pas du tout un Ehpad. Il faut être autonome. Ce sont des loyers modérés. Vous l'avez dit, c'est privé mais c'est un bailleur social qui va gérer et qui permettra d'avoir vraiment des prix extrêmement intéressants au niveau des loyers. Il y aura des activités communes, une salle commune, une entraide sans doute, une ouverture sur l'extérieur avec la venue d'associations, pourquoi pas de l'intergénérationnel mais ce sera tout sauf un Ehpad. Aujourd'hui il n'y a pas de projet, en tout cas sur la commune, d'un tel établissement.

À l'avenir pourquoi pas y réfléchir mais n'oublions pas aussi qu'il y a une vraie tendance à essayer de favoriser le maintien chez soi qui nécessite aussi des investissements de la part des pouvoirs publics.

Au niveau de la dette, effectivement on a encore, on l'a vu, de nombreux investissements et des investissements lourds de prévus. À nous de continuer à aller chercher des moyens de financer ces investissements pour faire en sorte que la dette soit la moins importante possible. Nous y sommes parvenus sur le mandat précédent. Nous allons tout mettre en œuvre pour que ce soit encore le cas dans les années qui viennent étant entendu que vous avez vu l'évolution de la dette actuelle. Un certain nombre d'emprunts arrivent à échéance et si on regarde sur un moyen terme on a toujours cet emprunt quasi toxique qui arrivera un jour à échéance, à savoir en 2030. Ce n'est pas aujourd'hui mais quand on parle d'endettement il faut savoir regarder à plus ou moins long terme. Quand on emprunte sur 15, 20, 25 ans évidemment qu'il faut savoir regarder loin.

Cette histoire de dette est intéressante puisque je ne reviendrai pas sur la crise sanitaire et le quoi qu'il en coûte, à la limite mettons là de côté, mais aujourd'hui nous sommes en pleine campagne présidentielle et je dirais que c'est la valse des milliards. Selon les candidats il n'y a pas un sujet sans que la solution en face soit nécessairement une nouvelle dépense. Quand j'entends certains candidats ou candidates je me dis : Mais on ne parle que nouvelles exonérations, augmentations. C'est toujours de la dépense publique.

Aujourd'hui on a l'exemple de ce que c'est que de faire porter le poids de nos dépenses sur nos enfants, nos petits-enfants. Cela a été très bien dit, 80 % des intérêts que nous remboursons aujourd'hui ont été contractés avant notre arrivée en 2014. C'est terrible quand même ! 80 %.

On a déjà parlé de ce fameux emprunt dont on ne peut pas sortir, qui n'a été contracté en réalité que pour permettre de masquer une gestion au quotidien qui n'était sans doute pas suffisamment rigoureuse pour permettre de fonctionner normalement. Aujourd'hui nous payons les conséquences et ce jusqu'en 2030. Cela grève terriblement nos possibilités d'action.

Évidemment, on fait les efforts qu'il faut, on va chercher les modes de financement mais on pourrait faire bien davantage encore si on n'avait pas ce fameux emprunt. Je vous rappelle quand même que cet emprunt est en réalité 2, 3, 4 emprunts que nous avons il y a très longtemps aux alentours de 2009, 2010 et on s'est dit : *On va les réunir en un seul. Cela va coûter beaucoup plus cher mais comme on va l'étaler dans le temps et finalement chaque année on paiera un petit peu moins, ce qui nous permettra de financer sur notre fin de mandat deux ou trois petites choses en sachant pertinemment que cela nous coûterait une fortune et que cela coûterait pendant les 30 ans à venir.*

C'est vrai ici, cela doit l'être dans quelques autres communes mais surtout j'attire votre attention sur toutes ces promesses que nous entendons bien souvent et même cette façon de gouverner qui est de dire que, maintenant c'est devenu l'expression à la mode, je crame la caisse et puis on verra bien, de toute façon je ne serai plus là, ce seront mes enfants, mes petits-enfants qui feront les efforts, qui n'arriveront plus à investir et qui verront leur pays déclassé par rapport aux autres.

Tout cela doit aussi rentrer dans notre réflexion pour tous les investissements que nous faisons et je vous assure que nous ferons en sorte, comme nous l'avons fait précédemment, de faire porter le moins possible le poids de nos investissements sur les générations futures même s'il n'est pas illogique évidemment qu'une partie de ces investissements soit portée par les habitants de Pierre-Bénite aujourd'hui mais aussi ceux de demain. Quand on construit une école pour 30, 40 ans on peut entendre qu'évidemment les habitants actuels en paient une partie et que ceux qui arriveraient dans 3, 4 ou 10 ans aient encore une partie de cet investissement à payer.

Deux petits mots pour compléter les propos de Marlène. Simplement pour vous rappeler les efforts importants qui ont été consentis. Ce sont les dépenses à caractère général. C'est ce que dépense la collectivité en dehors de la masse salariale. Depuis 2018, Marlène l'a très bien dit, ces dépenses ont augmenté de 0,7 % par an. 0,7 % par an c'est extrêmement peu mais cela l'est d'autant plus que 20 % de ces dépenses sont des dépenses de fluides, gaz et électricité.

Or, vous l'avez vu en 2021, le gaz a augmenté de 57 %. Donc on a une augmentation terrible du coût des énergies et malgré cela on arrive à avoir vraiment une augmentation très faible de nos dépenses, ce qui veut dire qu'en réalité si on avait été sur une augmentation classique de l'énergie on serait à une diminution depuis 2018 de nos dépenses quotidiennes et cela c'est vraiment à mettre à l'actif de l'équipe municipale actuelle et précédente mais aussi, et je veux que ce soit signalé, de nos agents qui au quotidien ont ce réflexe-là de faire en sorte de limiter nos dépenses, de faire des économies parce qu'on a tous compris que collectivement ces économies-là nous permettaient d'investir comme jamais la commune n'avait investi.

Un petit mot sur les droits de mutation. Ils ont énormément augmenté. Effectivement, Marlène, tu as dit que les gens avec le confinement avaient envie de quitter Lyon ou les grandes villes. C'est vrai. Je pense aussi quand même que c'est le signe de l'attractivité de notre commune. Non seulement nous avons du monde et toujours plus qui souhaite s'installer sur Pierre-Bénite mais

en plus les prix ont augmenté comme à peu près nulle part ailleurs sur la métropole puisqu'on le sait le prix des maisons a augmenté de plus de 20 % sur la dernière année ce qui est, je crois, le record sur la métropole. C'est aussi un problème puisqu'on le sait pour garder nos classes moyennes cela pose de vraies questions mais voyons quand même le bon côté des choses en rappelant que c'est aussi le signe de l'attractivité de notre commune avec ces droits de mutation qui ont été multipliés sur une année classique par plus du double.

Enfin, dernier point, vous l'avez rappelé, une PPI à 23 M€. Pour une commune comme la nôtre c'est énorme. Cela a déjà été le cas sur le mandat précédent. Cela va l'être encore sur ce mandat. Vous l'avez vu, il y a notamment, je l'ai rappelé, des économies mais il y a aussi le fait d'aller chercher des subventions, notamment des subventions publiques. Vous le voyez pour 2021, l'année écoulée, c'est près de 2,5 M€ de subventions qui ont été obtenues. Sur un budget comme le nôtre c'est considérable. En 2022 c'est encore plus de 1 M€. On va continuer à aller chercher ces subventions-là. Sans l'aide de nos partenaires on n'arriverait pas à faire ce qu'on a réalisé et à envisager ce qui a été projeté tout à l'heure. Vraiment, on peut remercier ces partenaires au premier rang desquels évidemment la Région Auvergne-Rhône-Alpes mais aussi la CAF, l'État, en tout cas pour une partie et notamment en lien avec la dotation d'aide à l'investissement local et puis aussi la Métropole mais pas énormément, voire quasiment pas sur l'investissement.

On le regrette ici, je l'ai dit à plusieurs reprises. J'ai entendu qu'à partir de cette année il y aurait une ligne consacrée à l'aide aux équipements des communes en provenance de la Métropole. Tant mieux. Je m'en réjouis. J'attends de voir encore l'application de cette nouvelle aide. A priori, elle serait conditionnée au fait de construire plus que les objectifs en termes de logements sociaux sur les communes. Si c'est le cas, je le dis, je le regrette. Cette politique permanente de la carotte de : *Si vous êtes le bon élève, si vous faites bien ce que je dis peut-être qu'éventuellement sur un malentendu vous aurez un bout de subvention pour votre école, pour votre équipement sportif pourtant mutualisé, pour votre crèche*, je ne trouve pas cela correct de la part de la Métropole. Je le rappelle, nous sommes le seul endroit en France où les communes ne bénéficient d'aucune subvention pour leurs équipements publics par leur métropole, leur département, leur intercommunalité. Nous sommes le seul endroit en France où cela existe. N'importe où ailleurs si vous construisez Pré en bulle, si vous construisez la Canopée ou la future école de votre commune vous aurez des subventions de votre département et de votre intercommunalité. Ici c'est zéro.

Je le redis, c'est vraiment choquant et j'espère qu'il y aura, a priori c'est annoncé par le Président de la Métropole, une évolution. J'attends de voir quand même les critères qui seront retenus pour cette nouvelle ligne de subventionnement des communes.

M. MOUCHIKHINE.- Monsieur le Maire, je profite de rebondir sur vos propos sociaux concernant l'évolution du pouvoir d'achat parce que cela me semble un peu contradictoire avec le tableau des effectifs communaux où on s'aperçoit que 40 % des employés de la commune sont des employés précaires.

Il s'agit de contrats de gens qui sont non-titulaires.

M. LE MAIRE.- Est-ce qu'un non-titulaire est quelqu'un de précaire ?

M. MOUCHIKHINE.- Un non-titulaire c'est l'équivalent d'un CDD. Il peut être révoqué à tout moment.

M. LE MAIRE.- Non, ce n'est pas parce qu'on n'est pas titulaire qu'on n'a pas un CDI. Ce sont deux choses très différentes. Ce sont les petites particularités du droit public et des collectivités locales. On peut ne pas être titulaire et être évidemment en CDI. On a un certain nombre d'agents qui sont dans cette situation-là.

M. MOUCHIKHINE.- Il pourrait être intéressant que vous fassiez la différence dans vos tableaux.

M. LE MAIRE.- Éventuellement, si vous voulez on pourrait détailler encore davantage à partir du moment où on a bien en tête les particularités de chaque contrat. Pourquoi pas.

On a quand même, vous savez que cela avait d'ailleurs été en son temps salué par les partenaires sociaux de la collectivité, titularisé un nombre très important notamment d'animateurs qui sont sur des postes souvent précaires - c'est sans doute un peu fort mais qui ne sont pas sur des statuts forcément pérennes dans le temps. On a titularisé énormément d'animateurs et de personnels au niveau de la cuisine centrale.

On est obligé de travailler avec un certain nombre de vacataires puisque forcément, et vous l'imaginez bien, quand on a le centre de loisirs durant les vacances il y a un accroissement d'activité induit par l'arrivée d'enfants.

On vous détaillera davantage ces tableaux pour le vote du budget, ce serait bien. Mais on ne peut pas dire que la commune de Pierre-Bénite soit une collectivité qui crée de la précarité.

Je mets aux voix le fait qu'il y ait bien eu un débat d'orientation budgétaire. Je ne vous demande pas si vous êtes pour ou contre, je vous demande juste de savoir si vous considérez que nous avons pu débattre ici même. C'est le sens de la loi.

La délibération est adoptée à **l'unanimité** des membres présents.

9 - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Mme BONTEMPS.

Présentation du rapport par Mme BONTEMPS.

M. LE MAIRE.- Merci Marlène. Y a-t-il des questions ?

M. MOUCHIKHINE.- Monsieur le Maire, je suis désolé, je croyais avoir mal lu donc j'ai demandé à ma collègue à côté si j'avais bien lu. Dans ce qui nous a été transmis nous n'avons quasiment que les suppressions sans les créations qui vont avec.

Vous comprenez bien que dans ces conditions, ne voyant que des suppressions, nous ne pouvons pas être pour. S'il y a des créations qui vont avec en face les éléments peuvent être différents.

Mme MILLIER-DUMOULIN.- Effectivement, sur la délibération qui nous est proposée, Madame BONTEMPS, vous nous avez dit à chaque fois que c'était transformé en un poste et c'est cette partie qui nous manquait. Vous confirmez que c'est du plus ?

Mme BONTEMPS.- Oui, c'est cela.

M. LE MAIRE.- On compense pour la plupart. On va même jusqu'à créer un nouveau poste d'ingénieur à temps complet. Et il n'y a pas de suppression.

Mme MILLIER-DUMOULIN.- Est-ce que le CT a été consulté là-dessus et quel a été son avis ?

M. LE MAIRE.- Là-dessus, non.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'**unanimité** des membres présents.

10 - Renouvellement du dispositif "emplois vacances pour l'année 2022"

Rapporteur : Mme MERCIER.

Présentation du rapport par Mme MERCIER.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération qui revient chaque année ? (*Non.*)

La délibération est adoptée à l'**unanimité** des membres présents.

11 - Création d'emplois non permanents dans le cadre de chantiers d'insertion

Rapporteur : Mme MERCIER.

Présentation du rapport par Mme MERCIER.

M. LE MAIRE.- Merci. Là également c'est toujours cette fameuse opération de chantiers d'insertion. Y a-t-il des questions ? C'est la même délibération que l'année dernière.

Mme MILLIER-DUMOULIN.- Peut-être d'abord un retour sur, par exemple, l'année précédente. Sur les trois emplois combien de saisonniers sur l'année ont pu être sollicités ? C'est pour qu'on ait une petite idée.

Mme MERCIER.- Il y a eu six contrats en 2021.

M. LE MAIRE.- Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'**unanimité** des membres présents.

PÔLE SERVICE À LA POPULATION

12 - Recensement de la population - année 2022

Rapporteur : Mme LARGE.

Présentation du rapport par Mme LARGE.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. MOUCHIKHINE.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, simplement une question. J'aurais voulu connaître la rémunération des agents enquêteurs, savoir s'il y a des obligations ou si c'est décidé par la commune ? Dans tous les cas la rémunération me paraît très faible.

M. LE MAIRE.- Ce sont les montants qui sont appliqués partout. Ce sont des personnes qui font cela en plus de leur travail, qui sont volontaires. On applique les rémunérations appliquées ailleurs.

M. MOUCHIKHINE.- Si vous faites le calcul, une enquête c'est, même en se dépêchant, une demi-heure à une heure. À 1 €, même une personne qui en fait 30 dans la journée, cela fait 30 € par jour, 600 € par mois. On parlait de précarité, là cela me paraît mettre les gens dans une certaine précarité.

M. LE MAIRE.- 600 € par mois en plus de votre salaire. On n'a peut-être pas tous le même taux de revenu.

M. MOUCHIKHINE.- On a pris l'hypothèse de 30 enquêtes par jour, ce n'est pas en plus du salaire, c'est un travail à temps plein.

M. LE MAIRE.- Je vous confirme que ce sont des agents qui font cela en plus. Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, 3 abstentions.

PÔLE DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT URBAIN

13 - Cession de la parcelle AM3, sise Rue Yon Lug - 69130 PIERRE-BENITE

Rapporteur : M. SEBASTIEN.

Présentation du rapport par M. SEBASTIEN.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup, Max, pour cette délibération qui est le rappel d'une délibération votée il y a déjà un certain nombre d'années ici même. Je rappelle que nous avons une parcelle qui nous posait de grandes difficultés puisqu'elle faisait office de dépôt notoire, de déchetterie. Je ne sais pas si tout le monde situe la rue Yon Lug mais elle est située le long de l'usine ARKEMA, plutôt après les Restos du Cœur ou l'entreprise Barbier et très régulièrement nous avons des monticules de toutes choses, de produits même toxiques, d'amiante. Nous avons fait fermer cette parcelle à l'époque. Cela nous avait déjà coûté cher. Et cela n'avait absolument servi à rien. Nous avons même dû évacuer à plusieurs reprises des squatters qui s'y étaient positionnés.

Cela a été très bien dit par Max SEBASTIEN, nous avons proposé de vendre cette parcelle à la Métropole et la Métropole dans sa grande bonté nous avait dit : *Oui, on l'achète mais cela vous coûtera 70 000 € pour débarrasser la parcelle.* Donc non seulement on se débarrassait de cette parcelle dont on ne faisait rien mais cela nous coûtait 70 000 €. Finalement, à l'époque l'entreprise que nous avons dépêchée pour réaliser le devis pour la parcelle nous avait proposé d'acquérir cet endroit puisque nous ne pouvons rien y faire mais quand

même du stockage et de l'entrepôt puisque nous sommes à côté d'ARKEMA, en pleine zone bleue du PPRT, qui plus est avec un pylône qui limite largement la constructibilité et implique une servitude de passage.

À l'époque nous avons ici même voté le principe de cette vente où nous n'avions plus à donner 70 000 € mais, au contraire, nous recevions 5 000 € et le futur propriétaire faisait son affaire de la dépollution et de tout le reste.

La Métropole avait souhaité préempter à ce tarif-là, bien sûr, la parcelle pour réaliser à terme un échangeur de l'anneau des sciences.

Donc nous avons mis fin à cette vente et nous avons trouvé ce processus qui était de dire qu'au lieu de cela nous allions en faire un locataire avec un bail emphytéotique. Évidemment, c'était beaucoup moins intéressant pour ce fameux locataire puisque non seulement il prenait à sa charge de nettoyer la parcelle mais en plus il n'était pas vraiment propriétaire de celle-ci.

La Métropole ayant changé d'avis sur l'anneau des sciences nous sommes revenus vers eux en disant : *Cette fois-ci est-ce que si nous la mettons en vente dans les conditions prévues initialement vous préemptez ?* Et la réponse a été négative, d'où le fait que nous repassons cette délibération.

Y a-t-il des questions ?

M. MOUCHIKHINE.- Je n'ai pas compris quelle est la situation juridique exacte de la parcelle aujourd'hui. Elle est sous-bail emphytéotique ? Et le but est de passer de bail emphytéotique à une pleine jouissance ?

M. LE MAIRE.- Oui.

M. MOUCHIKHINE.- Le bail emphytéotique engageait déjà le locataire à effectuer un certain nombre de travaux qui n'ont pas été réalisés apparemment ?

M. LE MAIRE.- Si. Je vous invite à aller rue Yon Lug. Pour ce qui est des voisins ils sont ravis de la situation. On ne trouvait pas de solution, nous et la police nationale. Effectivement, les voisins étaient extrêmement inquiets, notamment ARKEMA et DAIKIN qui voyaient ce monticule être assez proche de leurs installations, ce qui pouvait poser de vrais problèmes de sécurité.

Donc aujourd'hui il n'y a plus de déchets. Il y avait même, pour tout vous dire, un certain nombre de véhicules qui occupaient la rue Yon Lug qui devaient sans doute appartenir au garagiste situé tout au bout de la rue. Du coup, cela amène ce bienfait-là de libérer la rue et encore une fois que pour du stockage puisque dans cette zone PPRT il ne peut y avoir de présence permanente humaine.

M. MOUCHIKHINE.- J'insiste. Dans ce qui salit un sol il y a ce qui est visible, effectivement, mais cette parcelle a-t-elle réellement été dépolluée puisqu'on ne parle pas simplement de nettoyage de visible, on parle de dépollution ?

M. LE MAIRE.- Oui absolument. Elle a été dépolluée.

C'est ce qui faisait le coût. Pour une parcelle dont on ne pouvait rien faire c'était considérable et, de toute façon, elle était vouée, sans aucune présence d'activité, à être une déchetterie.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, 3 abstentions.

14 - Rachat à la Métropole de Lyon d'une propriété acquise par voie de préemption - parcelles AL 59 (851 m²) et AL 420 (467 m²) - 133 rue des Martyrs de la Libération

Rapporteur : M. MOROGE.

Présentation du rapport par M. MOROGE.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ?

M. MOUCHIKHINE.- Monsieur le Maire, simplement une petite question. Le projet d'extension du centre social serait dans un cadre de rénovation ou de reconstruction ?

M. LE MAIRE.- Le projet est de réaménager les locaux existants en partie notamment par le biais de Lyon Métropole Habitat et sur la maison et les dépendances actuelles de réhabiliter aussi bien la maison que les dépendances, c'est important il n'y a pas qu'une maison, pour avoir visité c'est extrêmement grand au niveau du bâti, donc de pouvoir réhabiliter l'ensemble pour faire en sorte que ce soit réhabilité.

J'ai oublié de dire que la valeur avait été estimée par les Domaines à 350 000 €. C'est donc un investissement de la commune dans un premier temps de 350 000 €. Bien sûr que les sujets ensuite concernant les investissements liés à la réhabilitation reviendront ici même. Là aussi nous espérons et nous avons déjà noué des contacts importants. Nous espérons avoir la participation d'autres partenaires comme la CAF et l'État notamment.

M. MAUXION.- C'est une préemption, ce n'est pas une négociation avec le propriétaire ?

M. LE MAIRE.- Non. C'est une préemption.

M. MAUXION.- Il n'y a pas eu de négociations réellement ?

M. LE MAIRE.- Il y a eu négociations.

M. MAUXION.- Mais elles sont tombées à l'eau il y a longtemps et depuis il y a eu préemption.

M. LE MAIRE.- Pour être totalement transparent, il y a eu une négociation mais on n'avait pas l'impression qu'il y avait une volonté incroyable des propriétaires de vendre à la commune.

On le regrette mais on avait été clair dès le début en disant que si les propriétaires souhaitaient vendre mais pas à la commune pour je ne sais quelle raison on avait l'outil de la préemption, effectivement.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

PÔLE FAMILLES & ÉDUCATION

15 - Convention pour l'organisation de séjours jeunesse avec l'association Humatopie.

Rapporteur : Mme LECLERE.

Présentation du rapport par Mme LECLERE.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions pour ce beau projet pour les vacances d'hiver ? *(Non.)*

La délibération est adoptée à **l'unanimité** des membres présents.

16 - Convention d'accompagnement à l'analyse de la pratique des équipes Petite Enfance.

Rapporteur : Mme LECLERE.

Présentation du rapport par Mme LECLERE.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ?

Mme MILLIER-DUMOULIN.- Juste un complément d'information sur le choix de l'association. Est-ce une association avec qui on a eu par le passé déjà travaillé sur ce type de dossier ? Peut-être qu'il n'y a pas d'explication particulière mais c'était juste pour savoir.

Mme LECLERE.- Non, a priori on n'a pas travaillé avec elle.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres questions ? *(Non.)*

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à **l'unanimité** des membres présents.

M. LE MAIRE.- S'achève ainsi le Conseil municipal. Le prochain Conseil municipal est le 5 avril.

Il nous reste encore quelques minutes pour rejoindre la Canopée et aller assister au match de LYONSO face au premier qui est le club de Caen.

J'ai oublié de parler du carnaval le 5 mars : un grand carnaval organisé par la commune le samedi 5 mars après-midi avec deux cortèges, un qui part des locaux actuels du centre social et l'autre de la MJC.

Peut-être une petite information puisque nous y étions ce matin, il y a deux nouveautés. La première au niveau des grilles. Nous avons prolongé une belle séquence. Lyon Métropole Habitat veut faire de Pierre-Bénite le premier endroit où ils développeront des aires de sport et les travaux devraient être réalisés cette année. C'est un très bel investissement pour les habitants de la commune en général, les habitants de Haute Roche en particulier, avec sans doute des terrains de foot, des terrains de basket, des terrains de multisports, qui devrait être réalisé prochainement avec énormément de fondations derrière, des partenaires qui vont s'allier.

Et puis nous avons également visité les locaux à côté du McDo qui avancent bien aussi. Il y aura deux commerces nouveaux : une boulangerie Paul et un magasin de sushis. Au-dessus je pense qu'on va avoir la plus grande salle de sport de la Métropole, si ce n'est du monde. C'est très grand. Je sais que pour les amoureux du sport vous avez hâte que cette salle puisse ouvrir puisqu'elle est sur deux niveaux entiers. On a hâte de voir tout cela.

Je terminerai sur le fait qu'une nouvelle enseigne va arriver sur la commune puisqu'à la place de l'ancien Intermarché drive derrière le 310 avant l'été c'est une enseigne Action qui ouvrira ses portes.

Voilà pour ces quelques informations. Je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 20 heures 28.